



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**UNIVERSITÉ  
MARIE & LOUIS  
PASTEUR**

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026\_122  
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur**

**Séance en date du 7 juillet 2026**

**7. Approbation des avis de la CFVU du 25 juin 2026:**

**Point 7.4 Définition des montants de bourses Erasmus - contrat 2026**

La délibération étant présentée pour décision

|                                                                     |                                                        |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Effectif statutaire : 40<br>Membres en exercice : 40<br>Quorum : 20 | Refus de vote : 0<br>Abstention(s) : 0                 |
| Membres présents : 12<br>Membres représentés : 10<br>Total : 22     | Suffrages exprimés : 22<br><br>Pour : 22<br>Contre : 0 |

**VU** le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;  
**VU** les statuts de l'université Marie et Louis Pasteur,  
**VU** l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2026 ;

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la définition des montants de bourse Erasmus – contrat 2026.

Besançon, le 7 juillet 2026

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY



**Annexe 7.4.1 : AVIS CFVU 2025-2026\_045 définition montants bourses Erasmus\_contrat 2026**

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : 13/07/2026  
Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur : 13/07/2026.

**AVIS N° 2025-2026\_045**  
**De la Commission de la formation et de la vie universitaire**  
**de l'Université Marie et Louis Pasteur**

**Séance plénière en date du 25 juin 2026**

**8. Définition des montants de bourse Erasmus pour le contrat 2026**

|                                                                |                                                        |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Effectif des membres : 40<br>Quorum : 20                       | Refus de vote : 0<br>Abstention(s) : 0                 |
| Membres présents : 16<br>Membres représentés : 7<br>Total : 23 | Suffrages exprimés : 23<br><br>Pour : 23<br>Contre : 0 |

**VU** le code de l'éducation, notamment l'article L.712-6-1 ;  
**VU** les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur, notamment l'article 11.3.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Marie et Louis Pasteur émettent un avis favorable à la définition des montants de bourse Erasmus pour le contrat 2026.

Besançon, le 25 juin 2026

Le président de l'université,

Hugues DAUSSY



Avis publié sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur le **29 JUIN 2026**

Annexe 8.1 : Définition des montants de bourse Erasmus

Page 1 sur 1

**Commission de la formation et de la vie universitaire  
jeudi 25 juin 2026**

**Point n° 6 « Définition des montants de bourse Erasmus pour le contrat 2026 »  
Annexe n°..... (le cas échéant)**

VISA(S)

VU la note de service du 15/01/2026 MEN – MESRE :  
<https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo3/MENC2535795N>

VU le guide du programme Erasmus+ 2026 : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>

**Descriptif**

L'université a obtenu la charte Erasmus 2021-2027 permettant d'organiser des mobilités et de déposer des projets pour cette période.

Le programme prévoit que les établissements fixent les taux de la bourse Erasmus pour les mobilités étudiantes, dans le respect des directives et du cadre fixés par la Commission Européenne.

Cadre du programme :

Les établissements fixent des montants de bourse pour les mobilités longues (2 à 12 mois) compris dans des « fourchettes » définies comme suit :

- mobilités vers les pays du groupe 1 : 292 - 606 € par mois
- mobilités vers les pays des groupes 2 et 3 : 225 - 550 € par mois

| GROUPES                         | PAYS DE DESTINATION                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Groupe 1<br/>Coût élevé</b>  | Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, <b>France</b> , Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède<br><b>+ pays de la région 13 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin</b><br><b>+ pays de la région 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse</b> |
| <b>Groupe 2<br/>Coût moyen</b>  | Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Groupe 3<br/>Coût faible</b> | Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie                                                                                                                                                                                                                     |

Le montant de bourse défini pour le groupe 1 doit être majoré de 50 € minimum par rapport au montant choisi pour les groupes 2 et 3

Proposition des montants de bourse à verser avec le contrat financier Erasmus 2026 de l'Université Marie et Louis Pasteur

Le contrat 2026 de l'UMLP permettra d'organiser des mobilités Erasmus entre le 01/06/2026 et le 31/07/2028. L'augmentation du montant de la subvention de 339 424€ par rapport à 2025 devrait permettre d'absorber la hausse des flux de mobilité prévus tout en laissant une marge suffisante pour revaloriser les bourses accordées aux étudiants.

Il est ainsi préconisé une augmentation des bourses de 30€ mensuels par rapport à 2025-2026.

Les taux proposés sont les suivants :

**mobilités vers les pays du groupe 1 : 375 € par mois**  
**mobilités vers les pays des groupes 2 et 3 : 315 € par mois**

Dans l'hypothèse où la subvention allouée au titre du contrat 2026, malgré son augmentation significative, ne permettrait pas de financer l'intégralité des mobilités, il est proposé de procéder à l'attribution de bourses partielles.

- aux mobilités courtes de stage : limitation de la bourse à 7 jours ;
- aux mobilités longues de stage (uniquement si la dotation est encore insuffisante après avoir attribué des bourses partielles pour les mobilités courtes de stage) : limitation de la bourse à 4 mois.

En complément de la bourse Erasmus des étudiants, le programme prévoit le versement d'un forfait voyage obligatoire. Ce forfait est calculé en fonction de la distance entre l'UMLP et l'établissement d'accueil et prend en compte, le cas échéant, l'utilisation d'un transport à moindre empreinte carbone :

| Distance parcourue | Moyen de transport écoresponsable | Transport standard |
|--------------------|-----------------------------------|--------------------|
| 10-99 km           | 56 €                              | 28 €               |
| 100-499 km         | 285 €                             | 211 €              |
| 500 – 1999 km      | 417 €                             | 309 €              |
| 2000 – 2999 km     | 535 €                             | 395 €              |
| 3000 – 3999 km     | 785 €                             | 580 €              |
| 4000 – 7999 km     | 1 188 €                           | 1 188 €            |
| 8000 km et plus    | 1 735 €                           | 1 735 €            |

Conformément au guide du programme, les étudiants effectuant des mobilités longues de stage recevront, en plus de la contribution aux frais de séjour et de voyage provenant de leur bourse européenne Erasmus, un complément financier d'un montant de 150 € par mois.

Les étudiants répondant à l'un des critères obligatoires du soutien inclusion (boursiers échelon 6 ou 7, étudiants en situation de handicap ou souffrant d'une affection longue durée) percevront une allocation supplémentaire de 250 € mensuels.

Les étudiants participant à une mobilité de courte durée (stages courts ou Blended Intensive Programmes - BIP) percevront une allocation de 79 € jusqu'au 14e jour d'activité, puis de 56 € du 15e au 30e jour d'activité.

Les étudiants boursiers sur critères sociaux ou bénéficiaires d'une aide spécifique annuelle et préparant un diplôme national percevront, en plus de leur bourse Erasmus, une aide à la mobilité internationale du MESRE d'un

montant mensuel de 400€ (sous réserve de modalités d'attribution et de versement inchangées pour l'année universitaire 2026-2027).

Pour des raisons d'équité, les étudiants en mobilité vers les établissements de l'alliance STARS EU financés par une bourse STARS EU percevront une allocation du même montant que la bourse Erasmus, versée selon les mêmes modalités.